

Tandis que l'avocat, Giulio Dante, achevait son travail, le nouveau Postulateur, frère Gustave-Marie Émery, futur Supérieur général, préparait la *Positio*. Celle-ci comprenait deux gros volumes, soit un total de 1500 pages de texte, et contenait :

- Le *Summarium* du Procès apostolique sur l'héroïcité des vertus,
- Les déclarations favorables aux vertus, rassemblées en fascicules,
- Le procès sur la révision des écrits,
- les *Animadversiones* (objections) du Promoteur de la Foi,
- Les réponses de l'avocat Dante,
- Un *Summarium* additionnel avec les nouvelles réponses aux *Animadversiones*.

Cette *Positio* fut remise aux onze juges du Tribunal 40 jours avant la Réunion de la Congrégation Antépréparatoire, la première des trois Congrégations nécessaires pour la reconnaissance de l'héroïcité des vertus, et qui a pour objet de vérifier s'il existe des obstacles de nature à bloquer la voie de la reconnaissance. Le rapporteur général fut le Cardinal Alessandro Verde qui prépara une synthèse de la situation du débat. Tout portait à croire que la cause allait déboucher sur une heureuse conclusion. Au contraire, de gros nuages se préparaient.

Cette première Congrégation eu lieu le 23 juillet 1946. La demande avait été formalisée par le Postulateur de l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne, frère Gustave-Marie Hémerly. La séance s'est tenue sous la présidence du Cardinal Verde, le Cardinal Salotti étant Préfet de la Congrégation et Mgr Natucci le Promoteur de la Foi. Le débat a dû être assez animé, parce qu'à la fin de la séance, un seul consultant, Mgr Antonelli, se montra favorable à la poursuite de la Cause. Les dix autres exprimèrent un vote suspensif : en fait, ils n'étaient pas contre, ni hostiles à la Cause, mais seulement en attente d'éclaircissements sur quelques aspects de l'activité du Serviteur de Dieu.

Ces aspects étaient au nombre de deux : la collaboration avec son frère, Féli Lamennais, et les problèmes de caractère administratif qu'il avait eus avec les autorités ecclésiastiques et civiles, en particulier dans les années 1830-1840. Ceux-ci n'étaient pas des moindres : «*En 1946 la Cause faillit non pas être abandonnée, mais rejetée par la suite, puisqu'un seul vote lui était favorable. Lisez les votes des consultants de 1946. Ils ne sont rien moins qu'encourageants. La cause ne fut sauvée que par la proposition du P. Antonelli et l'acceptation de Mons. Frutaz.*» (Fr. Gabriel Potier : lettre au Fr. Jean Le Bihan, Postulateur, 20-10-1978).

Le Promoteur de la foi, Mgr Natucci, en effet avait exprimé toute sa préoccupation sur l'avancement de la Cause. Quelques jours après cette Congrégation antépréparatoire, le 5 août 1946, en présentant ses « nouvelles observations » (*Animadversiones*), il écrivait ceci : «*À nulle personne il n'échappe que cette cause remarquable présente des difficultés dont quelques-unes au moins méritent d'être appelées, non pas des légers nuages, comme s'est plu à les nommer le Défenseur, mais bien plutôt des nuages étendus et épais qui, s'ils ne sont pas entièrement dissipés, pourraient, pour diverses raisons dignes d'attention, voiler entièrement la figure du serviteur de Dieu. Ce danger, la Défense l'a bien remarqué qui a jugé utile, pour dissiper les nuages qui ne sont pas légers, de donner une réponse dont les dimensions dépassaient les limites prévues et dont la longueur même prouve qu'il s'est trouvé en face de circonstances qui ne sont peut-être pas désespérées, mais qui du moins, sont particulièrement laborieuses... Même après cette réponse subtile, laborieuse et travaillée, les objections, particulièrement celles qui regardent la Foi, la Prudence et la Charité, gardent toute leur force et même, sous certains aspects, se trouvent renforcées par l'apport d'écrits des abbés Persehais et Feildel.* »